

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3159

29 octobre 2014

SOMMAIRE

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	151590	Iona Intermediate Holdings S.à r.l.	151588
3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l.	151590	JBS Global Luxembourg S.à r.l.	151607
Candriam Alternative Return	151604	Maples S.A.	151589
Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.	151599	Marmalux S.à r.l.	151586
C&L Immobilière S.à r.l.	151587	Maybach S.A.	151589
Colyzeo II Investment S.à r.l.	151587	McKesson International Holdings, S.à r.l.	151607
Constellation Hotels France Group Holding S.A.	151593	McKesson International S.à r.l.	151631
DJ Manhattan Luxco S.à r.l.	151591	Medinvest International (Invecom Management) S.C.A.	151586
DP World Luxembourg S.à r.l.	151611	Meerapfel Management Services S.A. ...	151586
Eircom Holdco S.A.	151608	MGLElectro	151586
Ergoco (SPF) S.A.	151631	MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l.	151586
Excalibur I S.A.	151592	MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l.	151586
Finland S.A.	151587	Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.	151590
Fitness Equipment S.A.	151588	N.G. Investissements	151590
Garigal Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.	151599	Ouka S.à r.l./B.V.	151598
GBM Invest	151627	Paramount Group Real Estate Investments S.A.	151588
Genecil S.A.	151587	Schmitz S.à r.l.	151589
Gianfar S.à r.l.	151612	Star.G S.à r.l.	151589
Glassvision S.à r.l.	151588	Starman Germany (Holdings) S.à r.l. ...	151590
GRI Equinox GP	151611	Starman (Poland Holdings) S.à r.l.	151589
GSO Credit-A (Luxembourg) Partners S.à r.l.	151591	Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A.	151588
Harden S.A.	151591	VGP Park Frankenthal S.à r.l.	151617
I.D.V. Management S.A.	151632		
IFC S.A.	151591		
Immochapelle S.A.	151591		
Iona Holdings S.à r.l.	151587		

Medinvest International (Invecom Management) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 76.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150227/9.

(140171328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Marmalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 168.437.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150219/9.

(140171215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Meerapfel Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Dippach, 54A, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 119.470.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150228/9.

(140171150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

MGLElectro, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 3, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 165.767.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150232/9.

(140171088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150238/9.

(140171588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150239/9.

(140171079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

C&L Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Jouhaux.
R.C.S. Luxembourg B 98.855.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148639/10.

(140169342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Colyzeo II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 135.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148645/10.

(140170078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Finland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 85.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINLAND S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014149445/11.

(140170903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Genecil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 98.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014149461/11.

(140170780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Iona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.647.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, STARMAN HOTEL HOLDINGS LLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150120/12.

(140171604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Fitness Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 180.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014150055/10.

(140171332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Glassvision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.
R.C.S. Luxembourg B 176.674.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150070/10.

(140171668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Paramount Group Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 175.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Septembre 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014150286/11.

(140171386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 160.651.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Osch

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014150383/11.

(140171419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Iona Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.739.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, STARMAN HOTEL HOLDINGS LLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150121/12.

(140171565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Maples S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.786.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150217/10.

(140171338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Maybach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 67.848.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014150221/10.

(140171474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Star.G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, rue Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 118.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014150424/11.

(140171279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Schmitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 19, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 57.686.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014150396/11.

(140170949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Starman (Poland Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 163.149.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, Starman Hotel Holdings LLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150376/12.

(140171679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

N.G. Investissements, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.903.700,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 173.886.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149008/9.

(140169846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150248/10.

(140171353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.331.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2014150494/11.

(140171402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.469.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2014150495/11.

(140171043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Starman Germany (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.743.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, Starman Hotel Holdings LLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150377/12.

(140171659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

GSO Credit-A (Luxembourg) Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 183.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148846/10.

(140170098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

IFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 176.491.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet immédiat, de mon mandat d'Administrateur de catégorie B de la Société IFC S.A. RCS B 176491

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Kristine VANAGA-MIHAILOVA.

Référence de publication: 2014148887/10.

(140169808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Immochapelle S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 6.073.391,36.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.199.

EXTRAIT

En date du 05 avril 2014 Monsieur Giovanni Giallombardo a démissionné de son poste d'administrateur de la société.
Luxembourg, le 25 septembre 2014. Romolo Bardin.

Référence de publication: 2014148894/10.

(140169978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

DJ Manhattan Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DJ Manhattan Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014149404/11.

(140170420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Harden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.786.

En date du 19 septembre 2014, nous soussignés, Luc BRAUN en ma qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration, Jean-Marie POOS en ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, FIDESCO S.A. en notre qualité d'administrateur et EURAUDIT SARL en notre qualité de commissaire, avons présenté notre démission avec effet immédiat de la société HARDEN S.A. 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 29 786.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014148853/13.

(140169397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Excalibur I S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 33.112.500,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 175.704.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE ONZE SEPTEMBRE

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) «Equinox Two S.C.A.», ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129986,

représentée par Massimiliano SELIZIATO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 11 septembre 2014,

2) «G. & C. HOLDING SRL», ayant son siège social au 15, Via Fatebenefratelli, I-20121 Milan (Italie), inscrite auprès de Registro delle Imprese de Milano sous le numéro 06116300960,

ici représentée par Massimiliano SELIZIATO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 11 septembre 2014.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter le fait qu'elles sont les seuls et uniques actionnaires («Actionnaires») détenant ensemble l'intégralité des 33.112.500 (trente-trois millions cent douze mille cinq cents) actions représentatives du capital social de la société anonyme «EXCALIBUR I S.A.», ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175704 (la «Société»), constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EXCALIBUR I», suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 621 du 14 mars 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 juillet 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ces constatations et déclarations faites, les Actionnaires, représentés tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informés de la résolution devant être prise sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 14 paragraphe (e) des statuts de la Société comme suit:

Version anglaise« **Art. 14.** (e) the purchase of treasury shares and distribution of interim dividends, profits and reserves;»**Version française**« **Art. 14.** (e) l'achat d'actions propres à la société et la distribution des dividendes intérimaires, bénéfiques et réserves;»

2. Modification de l'article 15 (c) des statuts de la Société comme suit:

Version anglaise« **Art. 15.** (c) the purchase of treasury shares and distribution of interim dividends, profits and reserves;»**Version française**« **Art. 15.** (c) l'achat d'actions propres à la société et la distribution des dividendes intérimaires, bénéfiques et réserves;»

Ces constatations et déclarations faites, les actionnaires, représentés tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informés des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les résolutions prises à l'unanimité:

Première Résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 14 paragraphe e des statuts de la Société comme suit afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise« **Art. 14.** (e) the purchase of treasury shares and distribution of interim dividends, profits and reserves;»**Version française**« **Art. 14.** (e) l'achat d'actions propres à la société et la distribution des dividendes intérimaires, bénéfiques et réserves;»

Deuxième Résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 15 paragraphe c des statuts de la Société comme suit afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise

« **Art. 15.** (c) the purchase of treasury shares and distribution of interim dividends, profits and reserves;»

Version française

« **Art. 15.** (c) l'achat d'actions propres à la société et la distribution des dividendes intérimaires, bénéfiques et réserves;»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital et des modifications des statuts qui précèdent, est estimé approximativement à EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prêtre mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 septembre 2014. Relation: RED/2014/2039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014147322/74.

(140168026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Constellation Hotels France Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 190.355.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) Mr. François FABER, Bachelor Arts in International Business, born on November 23, 1988 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; and

2) Mr. Felix FABER, Bachelor Arts in International Business, born on February 7th, 1990 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation ("société anonyme") under the name of "CONSTELLATION HOTELS FRANCE GROUP HOLDING S.A."

The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any type of movable or immovable assets, securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, un-

derwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The company is managed by a board of directors of class A and class B.

The number of directors is set to at least three, shareholders or not.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The company commits to insuring each manager against losses, damages or expenses brought about by any legal action or trial for which he/she could be held responsible in his/her present or past quality as manager of the company, except in the case where through a similar action or trial, he/she is found guilty of grave negligence or intentional bad management.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-today management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, any other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented, with at least the presence or representation of one class B director.

The chairman of the board is appointed for the first time by the extraordinary general meeting.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporation's financial year shall begin on the first day of January and shall end on the thirty-first day of December of each year.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Friday of the month of June at 10:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on December 31st, 2014.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr. François FABER, pre-named, one hundred fifty-five shares,	155
2) Mr. Felix FABER, pre-named, one hundred fifty-five shares,	155
Total: three hundred ten shares,	310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about nine hundred and fifty Euro (EUR 950.-).

Extraordinary general meeting:

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. - The number of directors is set at five (5):

- The following persons are appointed as category A directors:

* Mr. Felix FABER, Bachelor Arts in International Business, born on February 7th, 1990 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; and

* Mr. Gilles KRIER, chartered accountant, born on November 26, 1980 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- The following persons are appointed as category B directors:

* Mr. Jean FABER, chartered accountant, born on 26 October 1960 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

* Mrs. Claude KRAUS, chartered accountant, born on May 18, 1977 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; and

* Mr. François FABER, Bachelor Arts in International Business, born on November 23, 1988 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The mandates of the directors shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2020.

2. - The number of statutory auditors is set at one (1):

Is appointed statutory auditor:

“REVILUX S.A.”, a Luxembourg joint stock company, having its registered office at L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 25549.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2020.

3. - The registered office of the company is established in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de septembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur François FABER, Bachelor Arts in International Business, né le 23 novembre 1988 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; et

2) Monsieur Felix FABER, Bachelor Arts in International Business, né le 7 février 1990 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CONSTELLATION HOTELS FRANCE GROUP HOLDING S.A."

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous types d'actifs mobiliers ou immobiliers, de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Le nombre des administrateurs est fixé à au moins trois, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de catégorie B.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1 Monsieur François FABER, prénommé, cent cinquante-cinq actions,	155
2) Monsieur Felix FABER, prénommé, cent cinquante-cinq actions,	155
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5).

- Sont nommés administrateurs de catégorie A:

* Monsieur Felix FABER, Bachelor Arts in International Business, né le 7 février 1990 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; et

* Monsieur Gilles KRIER, expert-comptable, née le 26 novembre 1980 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Sont nommés administrateurs de catégorie B:

* Monsieur Jean FABER, expert-comptable, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

* Madame Claude KRAUS, expert-comptable, née le 18 mai 1977 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; et

* Monsieur François FABER, Bachelor Arts in International Business, né le 23 novembre 1988 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

2. - Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

"REVILUX S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.549.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

3. - Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FABER, F. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2014. LAC/2014/41130. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147257/282.

(140168163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Ouka S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.400,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 174.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014150280/13.

(140170925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**Garigal Retail Alt-Chemnitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.).**

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.511.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of September.

Before, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Charter Hall Retail Europe No2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125589;

Hereby represented by Esther Cocco employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125511, and incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) under number 981, page 47062 on 25 May 2007 (hereinafter referred to as the Company);

- That the Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 28 March 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, and not yet published in the Mémorial C; and

- That the share capital of the Company is currently set at EUR 200,000.- (two hundred thousand euro) represented by 8,000 (eight thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the change of the name of the Company from Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l. into "Garigal Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.";

3. Subsequent amendment of Article 1 of the Articles, so as to reflect the above item 2, which should then read as follow:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Garigal Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.” (the “Company”), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10,1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18,1933 and of December 28,1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”;

4. Approval of the extension of the object of the Company in order to enable the Company to carry out, as well, any transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and sale of real estate properties;

5. Subsequent amendment of Article 2 of the Articles so as to reflect the above item 4, which should then read as follow:

“ **Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other

companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.”;

6. Approval of the change of the registered office of the Company so as to transfer it from its current address located at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Grand Duchy of Luxembourg;

7. Subsequent amendment of the first and second paragraphs of Article 3 of the Articles, so as to reflect the above item 6, which should then read as follow:

“ **Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the Municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the board of managers.”; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers this meeting as being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the name of the Company from Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l. into "Garigal Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.”.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Garigal Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.” (the “Company”), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10,1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18,1933 and of December 28,1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to extend the object of the Company in order to enable the Company to carry out, as well, all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and sell of real estate properties.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.”;

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address located at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Grand Duchy of Luxembourg;

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder of the Company RESOLVES to amend the first and second paragraphs of Article 3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the Municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the board of managers.”

The other provisions of Article 3 of the Articles shall remain unchanged.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

1. Charter Hall Retail Europe No2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125589;

Ici représentée par Esther Cocco, employé, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, telle que représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) d'une société à responsabilité limitée, existante sous le nom de Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l., ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B125511, et constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du

15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C), sous le numéro 981, page 47062 le 25 mai 2007, (la Société);

- Que les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu le 28 mars 2011 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, et non encore publiés au Mémorial C; et

- Que le capital de la Société s'élève actuellement à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par 8.000 (huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, ayant reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation du changement de nom de la Société de Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l. en "Garigal Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.";

3. Modification subséquente de l'article 1^{er} des Statuts, afin de refléter le point 2 ci-dessus, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Garigal Retail Alt-Chemnitz S.à r.l." (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

4. Approbation de l'extension de l'objet de la Société en vue de permettre la Société d'accomplir, en outre, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition ou la vente des propriétés immobilières.

5. Modification subséquente de l'article 2 des Statuts, afin de refléter le point 4 ci-dessus, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

En outre, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.»

6. Approbation du changement du siège social de la Société afin de le transférer de son adresse actuelle sis au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, au L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Grand-Duché du Luxembourg.

7. Modification subséquente du premier et second paragraphe de l'article 3 des Statuts, afin de refléter le point 6 ci-dessus:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Schuttrange par décision du conseil de gérance.»

8. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalablement à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère cette assemblée comme étant valablement convoquée et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l. en "Garigal Retail Alt-Chemnitz S.à r.l."

Troisième résolution

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 1^{er} des Statuts, pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Garigal Retail Alt-Chemnitz S.à r.l." (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social de la Société en vue de permettre la Société d'accomplir, en outre, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition ou la vente des propriétés immobilières.

Cinquième résolution

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 2 des Statuts, pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

En outre, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle sis au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, au L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier et second paragraphe de l'article 3 des Statuts, pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Schuttrange par décision du conseil de gérance.»

Les autres dispositions de l'article 3 des Statuts restent inchangées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. COCO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11715. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147226/294.

(140167963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Candriam Alternative Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 177.846.

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable (fonds d'investissement spécialisé) «CANDRIAM ALTERNATIVE RETURN» (ci-après «la Société»), société anonyme, avec siège social à Esch-sur-Alzette. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.846 La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 2013, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1435 du 18 juin 2013. Les statuts en ont été modifiés par acte du notaire soussigné du 5 mai 2014, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 11338 du 24 mai 2014.

L'assemblée débute sous la présidence de Madame Blandine KISSEL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Axel LAGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe DE BACKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente constate ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues dans le Luxemburger Wort, le Lëtzebuerger Journal et le Mémorial C en date des 12 et 28 août 2014.

Des lettres ont été adressées aux actionnaires nominatifs en date du 12 août 2014

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 23.361,405 actions en circulation, 2.000 actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 11 août 2014 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du second paragraphe de l'article 19 des statuts pour refléter la décision du conseil d'administration de la SICAV de désigner Candriam Luxembourg pour assumer les fonctions de gestionnaire de la SICAV au sens de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et ses dispositions d'application (ci-après la "Loi AIFM") et remplacement subséquent du terme "Société de Gestion" par le terme "Gestionnaire" dans l'article 12.

2. Insertion d'un nouvel article 20 relatif à la désignation du dépositaire de la SICAV pour exercer les fonctions prévues par la Loi AIFM et stipulant les conditions de sa décharge de responsabilité dans les conditions indiquées dans la Loi AIFM; remplacement subséquent du terme "Banque Dépositaire" par le terme "Dépositaire" dans les articles 8 et 12.

3. Modification de l'article 24 des statuts pour introduire certaines conditions que le conseil d'administration de la SICAV pourrait requérir des participants aux assemblées générales d'actionnaires de la SICAV conformément à la loi luxembourgeoise du 1^{er} août 2001 sur la circulation des titres;

4. Insertion d'un nouvel article 25 introduisant un renvoi aux documents de vente de la SICAV pour ce qui concerne la communication aux investisseurs des informations qui ne figurent pas dans les statuts;

5. Modification de l'article 30 des statuts pour introduire les références à la Loi AIFM.

6. Renumerotation des articles des statuts et adaptation des références et renvois aux différents articles suite aux modifications résultant des points 2 et 4 ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le second paragraphe de l'article 19 des statuts pour refléter la décision du conseil d'administration de la SICAV de désigner Candriam Luxembourg pour assumer les fonctions de gestionnaire de la SICAV au sens de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et ses dispositions d'application (ci-après la "Loi AIFM") qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. Gestionnaire.** Le Conseil d'Administration a désigné la société Candriam Luxembourg pour assumer les fonctions de Gestionnaire de la SICAV au sens de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et ses dispositions d'application (ci-après la «Loi AIFM»). Le Conseil d'Administration de la Société pourra révoquer le Gestionnaire désigné qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'un nouveau Gestionnaire soit désigné. Cette décision de révocation devra être approuvée par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SICAV.»

L'Assemblée décide en conséquence de remplacer le terme "Société de Gestion" par le terme "Gestionnaire" dans l'article 12 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 20 relatif à la désignation du dépositaire de la SICAV pour exercer les fonctions prévues par la Loi AIFM et stipulant les conditions de sa décharge de responsabilité dans les conditions indiquées dans la Loi AIFM, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 20. Dépositaire.** Le Conseil d'Administration a désigné un dépositaire unique pour assumer les missions et responsabilités prévues par la Loi AIFM (ci-après le «Dépositaire»).

Le Dépositaire peut, sous sa responsabilité et dans le respect des prescriptions de la Loi AIFM, déléguer à des tiers la garde des actifs de la Société.

Lorsque la législation d'un pays tiers, tel que défini dans la Loi AIFM, exige que certains instruments financiers soient conservés par une entité locale mais qu'aucune entité locale n'est, ni soumise à une réglementation et une surveillance efficace de la part de ce pays tiers, ni soumise à un contrôle périodique externe visant à garantir que les instruments financiers sont en sa possession, le Dépositaire peut se décharger de sa responsabilité dans les limites prévues par la Loi AIFM.»

L'assemblée décide en conséquence de remplacer le terme "Banque Dépositaire" par le terme "Dépositaire" dans les articles 8 et 12 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 24 des statuts pour introduire certaines conditions que le conseil d'administration de la SICAV pourrait requérir des participants aux assemblées générales d'actionnaires de la SICAV conformément à la loi luxembourgeoise du 1^{er} août 2001 sur la circulation des titres, de sorte que l'article 24 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Assemblées Générales des Actionnaires.** Toute assemblée des actionnaires de la SICAV régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la SICAV. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la SICAV. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration.

Un avis énonçant l'ordre du jour sera envoyé par courrier au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Si des actions au porteur ont été émises, les convocations seront en outre publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, dans un journal luxembourgeois, et dans tels autres journaux que le Conseil d'Administration déterminera.

Si les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Esch-sur-Alzette au siège social de la SICAV ou à tout autre endroit à Esch-sur-Alzette qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 20 avril de chaque année à 15h00 (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

Toute assemblée sera présidée par le Président du Conseil d'Administration. En son absence, l'assemblée générale désignera à la majorité un autre administrateur ou toute autre personne pour assumer la présidence de cette assemblée. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la SICAV dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Les convocations aux assemblées générales des actionnaires peuvent prévoir que le quorum et la majorité à l'assemblée générale sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre heures (heure de Luxembourg) (dénommée «date d'enregistrement»). Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la date d'enregistrement. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées.

Les actionnaires d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement au Compartiment.

De même, les actionnaires de toute classe peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette classe.

Toute action, quelle que soit sa valeur nette d'inventaire, donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra se faire représenter aux assemblées des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire mais qui peut être administrateur de la SICAV, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions au cours d'une assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

En vue de la participation aux assemblées générales d'actionnaires, la SICAV peut exiger de tout actionnaire détenant des actions en compte-titres qu'il produise des pièces justificatives de l'inscription des titres à travers la chaîne de détention des titres.

Si un tiers, autre que l'actionnaire entend participer à un vote, la SICAV peut exiger l'identification du ou des actionnaires ayant donné les instructions de vote. Au cas où il n'est pas satisfait à l'exigence de la SICAV, le bureau de l'assemblée peut priver la personne en cause de l'exercice du droit de vote.

Procès-verbaux.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le Président, par deux administrateurs ou par toute personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 25 introduisant un renvoi aux documents de vente de la SICAV pour ce qui concerne la communication aux investisseurs des informations qui ne figurent pas dans les statuts, qui aura la teneur suivante:

«Information des actionnaires

Sans préjudice de toute exigence légale spécifique, pour toutes les informations à communiquer aux actionnaires qui ne figurent pas dans les présents statuts, le Conseil d'Administration déterminera dans les documents de vente les modalités de mise à disposition de ces informations.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 30 des statuts pour introduire les références à la Loi AIFM, de sorte que l'article 30 aura désormais la teneur suivante:

« **Dispositions légales.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par les dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, la Loi de 2007, ainsi qu'à la loi AIFM.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de renuméroter les articles des statuts et d'adapter les références et renvois aux différents articles suite aux modifications résultant des deuxième et quatrième résolution ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: B. KISSEL, A. LAGA, P. DE BACKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43144. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147238/168.

(140168391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

McKesson International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.501.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147544/10.

(140168436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

JBS Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

JBS Global Luxembourg S.à r.l.

W. Mendonça Batista / J.Mudde

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014147457/13.

(140168178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Eircom Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.462.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteen day of September,
Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Joanna Plichta, private employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy,
acting as the representative of the board of directors (the Board) of Eircom Holdco S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.462 (the Company), pursuant to resolutions taken by the Board on 22 August 2014 and 12 September 2014 (the Resolutions).

An extract of the minutes of the Resolutions, signed *in varietur* by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated April 17, 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1442 dated June 9, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette on July 5, 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2155 dated August 30, 2012 and most recently pursuant to two a deed of the undersigned notary dated 8 August 2014, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Company has an issued share capital of forty-nine thousand and thirty-five Euro and ninety-five cents (EUR 49,035.95), represented by fully paid up shares consisting of four million, two hundred and ninety-three thousand, eight hundred and one (4,293,801) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and six hundred and nine thousand seven hundred and ninety four (609,794) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

III. Article 6 of the Articles provides as follows:

“ **6.1.** The subscribed share capital is set at forty-nine thousand and thirty-five Euro and ninety-five cents (EUR 49,035.95), represented by fully paid up shares consisting of four million, two hundred and ninety-three thousand, eight hundred and one (4,293,801) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and six hundred and nine thousand seven hundred and ninety four (609,794) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each”.

6.1bis. In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of nine hundred million one thousand Euro (EUR 900,001,000) which will consist in a maximum of:

- (i) ninety billion ninety thousand (90,000,090,000) Class A Shares, with a par value of one Cent (EUR 0.01) each; and
- (ii) ten thousand (10,000) Class C Shares, with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

6.2. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorised capital by the issue of a maximum of each of the above mentioned new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner (including the issue and/or the exercise of Warrants that may be issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.

The Board may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

6.3. The authorised share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles set by the Articles or, as the case may be, the Law.”

IV. The Board, pursuant to the Resolutions, resolved to, *inter alia*:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of six hundred forty Euro and sixty eight cents (EUR 640.68) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of forty nine thousand and thirty five Euro and ninety-five cents (EUR 49,035.95), represented by fully paid up shares consisting of four million, two hundred and ninety-three thousand, eight hundred and one (4,293,801) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and six hundred and nine thousand seven hundred and ninety four (609,794) Class B Shares with a par value of one

cent (EUR 0.01) each, to forty nine thousand six hundred seventy-six Euro and sixty-three cents (49,676.63) by the creation and issuance of sixty four thousand and sixty-eight (64,068) new Class A Shares of the Company, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Share Issue).

(b) authorise any employee of TMF Luxembourg S.A., having his/her professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, acting individually with full power of substitution, to appear before a Notary in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed as follows:

- eleven thousand five hundred sixty two (11,562) Class A shares by Theseus European CLO S.A.,
- three thousand four hundred sixty eight (3,468) Class A shares by Prospero CLO I BV.,
- eighteen thousand three hundred forty-two (18,342) Class A shares by Alcentra Global Special Situations Luxembourg S.a.r.l.,
- four thousand six hundred fifty nine (4,659) Class A shares by Alcentra SV S.a.r.l.,
- fifteen thousand eight hundred sixty four (15,864) Class A shares by Kneiff Tower S.a.r.l.,
- ten thousand one hundred seventy three (10,173) Class A shares by Oceanwood Opportunities Master Fund.

The Share Issue has been entirely paid-up by contributions in cash in a total amount of six hundred forty Euro and sixty-eight cents (EUR 640.68) made by the above subscriber, as approved by the Resolutions.

The new shares issued pursuant to the Resolutions were issued as of August 22, 2014 and as of 12 September 2014.

V. As a result of the above, the Board has resolved to amend article 6.1. of the Articles, which should now be read as follows:

“ **6.1.** The subscribed share capital is set at forty nine thousand six hundred and seventy six Euro and sixty three cents (EUR 49,676.63) represented by fully paid up shares consisting of four million, three hundred and fifty seven thousand, eight hundred and sixty-nine (4,357,869) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and six hundred and nine thousand seven hundred and ninety four (609,794) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each”.

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Joanna Plichta, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg 46A, Avenue J.F. Kennedy, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration (le Conseil) de Eircom Holdco S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.462 (la Société), en vertu de la décision prise par le Conseil le 22 août 2014 et 12 septembre 2014 (les Décisions).

Un extrait des procès-verbaux des Décisions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil en vertu des Décisions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1442 du 9 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 5 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2155 du 30 août 2012 et

pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant du 8 août 2014 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La Société a un capital social émis d'un montant de quarante-neuf mille trente-cinq euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euros (EUR 49.035,95) représenté par des actions entièrement libérées composées de quatre millions deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent et une (4.293.801) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de six cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (609.794) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

III. L'Article 6 des Statuts prévoit ce qui suit:

6.1. Le capital social souscrit est fixé à quarante-neuf mille trente-cinq euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euros (EUR 49.035,95) représenté par des actions entièrement libérées composées de quatre millions deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent et une (4.293.801) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de six cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (609.794) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6.1bis. En plus du capital souscrit, la société aura un capital autorisé de neuf cents millions mille euros (EUR 900.001.000) qui sera composé au maximum de:

(i) quatre-vingt-dix milliards quatre-vingt-dix mille (90.000.090.000) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(ii) dix mille (10.000) Actions de Classe C, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6.2 Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, à hauteur du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances contre la Société ou de toute autre manière (y compris l'émission et/ou l'exercice de Warrants que la Société peut émettre) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence.

Le Conseil peut déléguer à une personne valablement mandatée, la responsabilité d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions représentant tout ou partie des nouvelles actions émises dans le cadre du capital autorisé.

6.3 Le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.»

IV. Le Conseil, conformément à la Décision, a décidé inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quarante euro et soixante-huit centimes d'euros (EUR 640.68) afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante-neuf mille trente-cinq euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euros (EUR 49.035,95) représenté par des actions entièrement libérées composées de quatre millions deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent et une (4.293.801) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de six cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (609.794) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à quarante-neuf mille six cent soixante-seize euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 49.676.63) par la création et l'émission de (i) soixante-quatre mille et soixante-huit (64.068) nouvelles Actions de Classe A de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (l'Emission d'Actions);

(b) d'autoriser tout employé de TMF Luxembourg S.A., dont l'adresse professionnelle se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernées de mettre à jour le registre d'actionnaires de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été souscrite comme suit:

- onze mille cinq cent soixante-deux (11,562) Actions de Classe A par Theseus European CLO S.A.,
- trois mille quatre cent soixante-huit (3,468) Actions de Classe A par Prospero CLO I BV.,
- dix-huit mille trois cent quarante-deux (18,342) Actions de Classe A par Alcentra Global Special Situations Luxembourg S.a.r.l.,
- quatre mille six cent cinquante-neuf (4,659) Actions de Classe A par Alcentra SV S.a.r.l.,
- quinze mille huit cent soixante-quatre (15,864) Actions de Classe A par Kneiff Tower S.a.r.l.,

- dix mille cent soixante-treize (10,173) Actions de Classe A par Oceanwood Opportunities Master Fund.

L'Emission d'Actions a été libérée intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent quarante euro et soixante-huit centimes d'euros (EUR 640.68) de fait par le souscripteur ci-dessus, conformément à la Décision.

Les nouvelles actions émises en vertu de la Décision ont été émises à compter du 22 août 2014 et du 12 septembre 2014.

V. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 6.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-neuf mille six cent soixante-seize euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 49,676.63) représenté par des actions entièrement libérées composées de quatre millions trois cent cinquante-sept mille huit cent et soixante-neuf (4,357,869) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de six cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (609.794) Actions de Classe B d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant d'environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant du surnom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: J. PLICHTA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11804. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147298/199.

(140168072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

DP World Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147290/10.

(140167701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

GRI Equinox GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.076.

En date du 17 septembre 2014, Fabrice Meeuwis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de classe B et membre du conseil de gérance de la société GRI Equinox GP, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187076.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2014147403/15.

(140168487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Gianfar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 133.965.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of July.

Before the undersigned Maître Marc Loesch, notary, residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Gianfar S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 63,200, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133965 and incorporated pursuant to a notarial deed dated 21 November 2007 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 3001 dated 27 December 2007 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended since its incorporation by way of a notarial deed dated 17 October 2011 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 2960 dated 2 December 2011.

The meeting is opened at 5.46 p.m. by Mrs Monica MORSCH, private employee, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, in the chair.

The chairman appoints as secretary Mrs Olive MILEY, private employee, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

The meeting elects as scrutineer Miss Cristina PIRVAN, private employee, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The sole shareholder present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 256 Ordinary Shares and 1,008 Preferred Shares, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting. The sole shareholder declare having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

a) Acknowledgement of the repurchase by the Company of one hundred and twenty six (126) Class H Preferred Shares issued by the Company, each having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) (the "Class H Preferred Shares");

b) Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of six thousand three hundred Euro (EUR 6,300.-) to bring it from its current amount of sixty-three thousand two hundred Euro (EUR 63,200.-) to fifty-six thousand nine hundred Euro (EUR 56,900.-) through the cancellation of one hundred and twenty-six (126) Class H Preferred Shares held by the Company;

c) Subsequent amendment of Article 8, Article 10.3.8 and Article 22 of the Articles of Association; and

d) Any other business in relation to the above.

After approval of the foregoing, the principal shareholder decides what follows:

First resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to acknowledge and approve the repurchase by the Company, in accordance with article 10.3.8 of the Class H Preferred Shares.

Second resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of six thousand three hundred Euro (EUR 6,300.-) to bring it from its current amount of sixty-three thousand two hundred Euro (EUR 63,200.00) to fifty-six thousand nine hundred Euro (EUR 56,900) and consequently to cancel all the repurchased Class H Preferred Shares held by the Company.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the General Meeting unanimously RESOLVES to amend the Article 8, Article, 10.3.8 and Article 22 of the articles of association which shall forthwith read as follows:

- Article 8 now shall be read as follows: The Company's capital is set at fifty-six thousand nine hundred Euro (EUR 56,900.-), represented by two hundred and fifty-six (256) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), one hundred and

twenty-six (126) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), one hundred and twenty-six (126) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), one hundred and twenty-six (126) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), one hundred and twenty-six (126) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), one hundred and twenty-six (126) class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), one hundred and twenty-six (126) class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), one hundred and twenty-six (126) class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class I Preferred Shares, (the «Preferred Shares» and together with the Ordinary Shares, the «shares»)), being a total of one thousand one hundred and thirty-eight (1,138) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty Euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

- Article 10 now shall be read as follows: 10.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Preferred Shares in issue in such Class(es).

10.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Preferred Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Preferred Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined here below) for each Preferred Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2007 Interim Accounts (the «Class A Period»);

10.3.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2008 Interim Accounts (the «Class B Period»);

10.3.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2009 Interim Accounts (the «Class C Period»);

10.3.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2010 Interim Accounts (the «Class D Period»);

10.3.5 The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2012 Interim Accounts (the «Class F Period»);

10.3.6 The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2013 Interim Accounts (the «Class G Period»); and

10.3.7 The Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2015 Interim Accounts (the «Class I Period»);

10.3.8 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year-end after the start date of the relevant Class Period.

10.4 In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start of the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class D Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.9 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5 In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share calculated as follows: (i) nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount (ii) divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or the unanimous decision at a general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

- Article 22 now shall be read as follows:

* Class A Interim 2007 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

* Class B Interim 2008 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

* Class C Interim 2009 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

* Class D Interim 2010 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

* Class F Interim 2012 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares

* Class G Interim 2013 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares

* Class I Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares

* Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class F Period, Class G Period, and Class I Period

Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is closed at 5.56 p.m..

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Gianfar S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 63,200 euros, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133965 et constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 3001 du 27 décembre 2007 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés depuis sa constitution par acte notarié en date du 17 octobre 2011 publié au Mémorial C, numéro 2960 du 2 décembre 2011.

L'assemblée est ouverte à 17.46 heures sous la présidence de Madame Monica MORSCH, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Madame Olive MILEY, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cristina PIRVAN, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration «ne varietur», une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante-six parts sociales ordinaires (256) et les mille huit (1008) parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente

assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- a) Constat du rachat par la Société de cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de Classe H émis par la Société, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) (les «parts sociales préférentielles de Classe H»);
- b) Diminution du capital social souscrit de la Société d'un montant de six mille trois cent euros (EUR 6.300,-) pour le ramener de son montant actuel de soixante-trois mille deux cent euros (EUR 63.200,-) à cinquante-six mille neuf cent euros (56.900) par l'annulation de cent vingt-six (126) parts sociales préférentielles de Classe H détenus par la Société;
- c) Modification de l'Article 8, l'Article 10.3.8, et l'Article 22 des statuts; et
- d) Divers par rapport aux transactions ci-dessus.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée constate et approuve le rachat par la Société des parts sociales préférentielles de Classe H, en accord avec l'article 10.3.8 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve à l'unanimité la diminution du capital social souscrit de la Société d'un montant de six mille trois cent euros (EUR 6.300,-) pour le ramener de son montant actuel de soixante-trois mille deux cent euros (EUR 63.200,-) à cinquante-six mille neuf cent euros (56.900,-) et par conséquent l'annulation de toutes les parts sociales préférentielles de Class H rachetées et détenues par la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'Article 8, l'Article 10.3.8 et l'Article 22 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante.

L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante-six mille neuf cent Euros (EUR 56.900,-) divisé en:

- Deux cent cinquante-six (256) Parts Sociales Ordinaires, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cent vingt-six (126) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cent vingt-six (126) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cent vingt-six (126) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cent vingt-six (126) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cent vingt-six (126) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cent vingt-six (126) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Cent vingt-six (126) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, entièrement souscrites et intégralement libérées;

Ensemble représentant un montant total de mille cent trente-huit part sociale, chacune d'une valeur nominale de Cinquante Euros (EUR 50) par Part Sociale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces Statuts.»

L'article 10 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.1.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les Parts Sociales Préférentielles émises dans cette/ces Classe(s).

10.2 Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale Préférentielle de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3 Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts

10.3.1. La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2007 (la «Période Classe A»);

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2008 (la «Période Classe B»);

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2009 (la «Période Classe C»);

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2010 (la «Période Classe D»);

10.3.5 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe F est la période débutant le jour après la Période Classe E et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe F 2012 (la «Période Classe F»);

10.3.6 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe G est la période débutant le jour après la Période Classe F et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe G 2013 (la «Période Classe G»);

10.3.7 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe I est la période débutant le jour après la Période Classe H et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe I 2015 (la «Période Classe I»);

10.3.8 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4 Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe D et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.9 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5 En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront la Valeur d'Annulation par Part calculée de la façon suivante: (i) valeur nominale par Part Sociale Préférentielle à annuler plus Montant Disponible (ii) divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou à la décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.»

L'article 22 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. Définitions.** Comptes Intérimaires 2007 Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A

Comptes Intérimaires 2008 Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B

Comptes Intérimaires 2009 Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C

Comptes Intérimaires 2010 Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D

Comptes Intérimaires 2012 Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe F

Comptes Intérimaires 2013 Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe G

Comptes Intérimaires 2015 Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe I

Période de Classe ou Période Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toutes prime d'émission

librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant)

Comptes Intérimaires Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente

Date Comptable Intérimaire Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée à 17.56 heures.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont connus par le notaire par leurs noms, prénoms, statuts civils et résidences, ceux-ci ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Morsch, O. Miley, C. Pirvan, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1^{er} août 2014. REM/2014/1688. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146723/303.

(140167270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

VGP Park Frankenthal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 190.280.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of September.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

VGP NV, a company incorporated under the law of Belgium, having its registered office at Spinnerijstraat 12, 9240 Zele, Belgium, registered with the Register of Legal Entities of Ghent (Division Dendermonde) under number BE 0887.216.042

here represented by Mr. Chris Oberhag, private employee, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 9, 2014.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "VGP Park Frankenthal S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered

office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may open branches in Luxembourg and abroad.

An additional purpose of the Company is, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad, the development of semi industrial business parks and the development of industrial and logistic buildings and more general the development of any form of building.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member’s commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company’s assets and liabilities, with an annex summarizing the Company’s commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day

is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a “Business Day”), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and Payment

VGP NV, pre-named, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Jan VAN GEET, born in Dendermonde, on 23 April 1971, residing at Horakova 678, 51301 Semily, Czech Republic, as manager of the Company.

b.- Dirk STOOP, born in Etterbeek, on 25 February 1961, with professional address at Narcissenlaan 7, 3090 Overijse, Belgium, as manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue Isaac Newton, L-2249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version; on the request of the same proxyholder, and in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day stated above.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed, with the undersigned notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix septembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

VGP NV, une société constituée sous les lois de Belgique, ayant son siège social à Spinnerijstraat 12, 9240 Zele, Belgique, enregistrée au Banque - Carrefour des Entreprises de Gent, Belgique, sous le numéro BE 0887.216.042.

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 9 septembre 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "VGP Park Frankenthal S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société a pour objet, aussi bien au grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, le développement de parcs d'activité semi industriels et le développement de bâtiments industriels et logistiques et plus généralement le développement de toutes formes de bâtiments.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l' «Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

VGP NV, prénommée, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Jan VAN GEET, né à Dendermonde, le 23 avril 1971, demeurant à Horakova 678, 51301 Semily, Czech Republic, comme gérant de la Société.

b.- Dirk STOOP, né à Etterbeek, le 25 février 1961, ayant son adresse professionnelle au Narcissenlaan 7, 3090 Overijse, Belgique, comme gérant de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue Isaac Newton L-2249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, le présent acte a été passé à Mondorf-les-Bains, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 15 septembre 2014. REM/2014/2006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145850/526.

(140166025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

GBM Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 190.366.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seize septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NDM Développement S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.062, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra être active dans la vente de concepts de restauration, d'animation de son réseau et de ventes de licences.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «GBM Invest».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à trente mille Euros (EUR 30.000,-) représenté par trente mille parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale ou au pair, selon le cas, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi ou non parmi les propriétaires indivis.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, conformément à l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par cette dernière conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou non, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement reconnu(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et comptes annuels au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les trente mille parts sociales (30.000) ont été souscrites par NDM Développement S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de trente mille Euros (EUR 30.000.-). Le capital social d'un montant de trente mille Euros (30.000.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui le constate expressément sur le vu d'un certificat bancaire, de sorte que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Décisions de l'associé unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:

Monsieur Hakim BENOTMANE, directeur, né à Lille (France), le 30 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1705. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147391/234.

(140168510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

McKesson International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.498.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147545/10.

(140168437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Ergeco (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.220.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 25 septembre 2014

Monsieur Aniel Gallo démissionne de son poste d'administrateur.

Madame Mireille Masson démissionne de son poste d'administrateur.

Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) SA, démission de son poste de commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014149424/12.

(140170146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

I.D.V. Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 114.614.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE TROIS SEPTEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de I.D.V. MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 204, Route d'Arlon, L-8010 Strassen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B114614, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 31 janvier 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1020 du 24 mai 2006 (la «Société»). Les statuts n'ont jamais été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ghisèle KLEIN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine NOYER, employée, demeurant Gandrange / France.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Ghisèle KLEIN prénommée.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert de siège social de la société I.D.V. Management S.A. de 204, Route d'Arlon, L-8010 Strassen vers 4-6, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

II) Les actionnaires de la Société présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Il résulte de cette liste de présence que la totalité des actions représentant l'entière du capital de la Société sont représentées à la présente assemblée.

IV) La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de 204, Route d'Arlon, L-8010 Strassen au 4-6, rue du Fort Bourbon, à L-1249 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.100 (mille cent euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. KLEIN, N. NOYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 septembre 2014. Relation: RED/2014/1974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014146758/53.

(140166836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.